



Service Public d'Assainissement Non Collectif

CCVDFB - SPANC
Avenue de Sarlat
24220 ST CYPRIEN

Contact :
Céline TALINEAU : celine.talineau@ccvdfb.fr
Isabelle FÉRAIN : isabelle.ferain@ccvdfb.fr

Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **B VILAYECK** le **31/05/2021**
Date du précédent contrôle : **27/06/2017**
Nature du précédent contrôle : **Diagnostic de bon fonctionnement**
Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **2004**



Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

INSTALLATION CONTRÔLÉE

M. et Mme JOSEPH NEES
BALEYRAT
24170 ST FOY DE BELVES
Section et n° de parcelle : **A 443 444 445**
Type de logement : **Principal**

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

M. et Mme JOSEPH NEES
BALEYRAT
24170 ST FOY DE BELVES
FRANCE
Tél. :
E-mail :

CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **6**
Nombre de pièces principales : **8**
Type de logement : **Principal + 1 gîte**

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Pente du terrain recevant le traitement : **Faible (< 5%)**
Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**
Superficie de la ou les parcelles : **8338 m²**
Présence d'un puits : **Non**
Présence d'une source : **Non**

COLLECTE DES EAUX USÉES

Il n'existe pas d'accès visible au tuyauteries d'évacuation des eaux usées.

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : **Rétention (cuve, mare...)**

Précisions : **Cuve de 30m² (5x5x2) avec trop plein dans le bac dégraisseur**

PRETRAITEMENT

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement est accessible.

Il existe un bac à graisses.

Nombre de bac à graisses : **1**

Volume en litre : **200**

Accessibilité : **Le bac à graisses est accessible.**

Le bac à graisses ne présente pas de signe d'altération.

Commentaire : **A nettoyer. Le bac dégraisseur pour les eaux de cuisine et de lave linge de la maison principale.**

Il existe une fosse toutes eaux.

Nombre de fosse toutes eaux : **2**

Volume en litre : **3000 L et 4000 L**

Accessibilité : **La fosse toutes eaux est accessible.**

La fosse toutes eaux présente un signe d'altération.

Type d'altération : **Corrosion**

Commentaire : **début de corrosion sous le couvercle d'un préfiltre mais protégé par un plastique**

Il existe un préfiltre.

Accessibilité : **Le système de préfiltre est accessible.**

Emplacement du préfiltre : **Intégré à la fosse**

Type de préfiltre intégré : **Pouzzolane**

Le préfiltre ne présente pas de signe d'altération.

L'écoulement est correct.

VIDANGE

Date de dernière vidange : **Janvier 2019**

Bordereau : **Oui**

Entreprise agréée : **Oui**

Nom du vidangeur : **M. ANDRIEUX Sylvain**

Hauteur de boues : **faible car le gîte a été très peu utilisé l'an dernier**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Non**



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

TRAITEMENT

Il existe un système de traitement.

Type de traitement : **Tranchées d'épandage**

Précision sur le traitement : **6 tranchées de 20 m chacune soit 120 mL (suite aux fosses toutes eaux). 1 tranchées de 16 mL suite au bac à graisses.**

Installation située à plus de:

- 5m de l'habitation : **Oui**
- 3m de la limite de propriété : **Oui**
- 3m des arbres : **Oui**
- 35m d'un captage d'eau potable : **Oui**

*Pour information, tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine doit être déclaré en mairie (formulaire CERFA n°13837*01).*

VENTILATION

Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation primaire.

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Il existe une ventilation secondaire.

Diamètre en mm : **100 puis 80 mm, non remontée au dessus du toit.**

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

REGARD AVANT TRAITEMENT

Il existe un regard avant traitement.

Le regard est accessible.

Le regard ne présente pas de signes d'altération.

Nettoyage à prévoir : **Non**

Commentaires : **Pas de regard pour la tranchée suite au bac à graisses.**

REGARD DE CONTROLE

Il existe un regard de contrôle.

Type de regard : **Regard**

Le regard de contrôle n'est pas accessible.

Commentaires : **Regard de bouclage recouvert par la terre. Pas de regard pour la tranchée suivant le bac à graisses.**

Un regard de controle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

CONTRAINTES TERRAIN

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Aucun**

DYSFONCTIONNEMENT

Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.

DISPERSION DES EFFLUENTS

Aucun rejet d'effluent n'a été constaté.

Effluent : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

CONCLUSION

M. et Mme JOSEPH NEES
BALEYRAT
24170 ST FOY DE BELVES

Section et n° de parcelle : **A 443 444 445**
Diagnostic de bon fonctionnement du **31/05/2021**

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Problèmes constatés sur l'installation :

- Installation incomplète

L'installation d'assainissement non collectif est **NON CONFORME**.

AVIS DU TECHNICIEN

- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. (Aménagement des accès pour faciliter l'entretien : réhausse, filet, sac plastique...)
- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Le préfiltre doit être nettoyé à l'eau claire 1 fois par an, en dehors de la fosse.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.
- Aucun regard n'étant présent fin de tranchées, je ne peux présumer du bon fonctionnement. Aucune résurgence constatée lors de cette visite.

AVIS DU PRÉSIDENT

- Dispositif incomplet, ne présentant pas de dysfonctionnement ou de rejet constaté donc sans risque apparent.

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- L'installation n'est pas située dans une zone à enjeu sanitaire: hors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

L'installation comprend les éléments suivant :

- 1 fosse toute eaux 3000 + 1 fosse toutes eaux 4000 + 120 mL de tranchée
- bac dégraisseur + 16 mL de tranchée

L'installation est non-conforme (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012).

- Absence de regard indiquant l'existence ou le bon fonctionnement et le dimensionnement du système de traitement.
- Ventilation de fosse non conforme.

Travaux à effectuer :

- **Le trop plein de la cuve de récupération des eaux de pluies doit être déconnecté du réseau d'eau usées pour éviter toute surcharge du drain ou tout dysfonctionnement du bac à graisses.**
- **Retrouver ou mettre en place des regards d'accès au début et à la fin du traitement.**
- **Installer une ventilation de fosse conforme.**

En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer la réhabilitation du système.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).

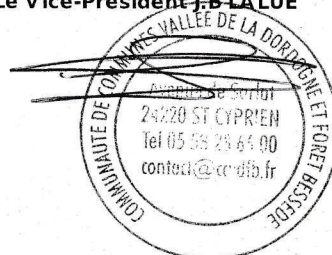
Fait à Saint Cyprien le 11/06/21

B VILAYECK

Fait à Saint Cyprien le 15/06/2021

Pour le Président S. ORHAND

Le Vice-Président J-B LALUE



Fait à ST FOY DE BELVES

Le 08/06/2021

Le Maire

